



COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018
CONVOCATION DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8h40. **Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE**, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 9h00 à 9h05, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER (jusqu'à 12h10), M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 10h30), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD (jusqu'à 9h30), M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (de 9h20 à 11h10), M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA (à partir de 9h05), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIERE (jusqu'à 12h05), Adjoint au maire ;

Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Colette MICHEL, Mme Sylvie JAN, Mme Lora TERRINI, Mme Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h10), Mme Sandra HUMBLLOT, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50 et à partir de 10h15), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (à partir de 9h00), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par M. Laurent CONVERSY (à partir de 12h10),
Mme MOUTONGO-BLACK par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 10h30),
M. Patrice PINARD par M. Luc MERCIER (à partir de 9h30)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Benoît de la RONCIERE (jusqu'à 12h15),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 9h20 et à partir de 11h10),
M. Pierre CULOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Josette de MARVAL (à partir de 12h05),
M. Sébastien KOPEC par Mme Sandra HUMBLLOT,
Mme Amel SAIDI par Mme Mireille REA (à partir de 9h05),
M. Julien BOUCHET par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (de 9h50 à 10h15),
M. Merdja DJELDJEL par Mme Evelyne LAUER (jusqu'à 12h10),
Mme Bénédicte ROUBY par M. Ludovic PLANTÉ,
M. Serge BERNARD par M. Manuel ALLAMELLOU.

Étaient absents :

Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir de 12h15), Mme Mireille RÉA (jusqu'à 9h05), Mme Viviane DIÉGO (jusqu'à 9h10), Mme Amel SAIDI (jusqu'à 9h05), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 12h10), M. Jean-Pierre AUFFRET, M. Réda BELHOUCHE, M. Hicham DAD (jusqu'à 9h00)

Vœu présenté par Monsieur Manuel ALLAMELLOU

Depuis 3 ans et demi, de nombreux Clichois sont choqués par des faits et agissements allant à l'encontre des valeurs républicaines et qui, mis bout à bout sont très inquiétants pour l'avenir de notre ville qui a basé son histoire sur la solidarité et la fraternité et non sur le rejet de l'autre. Oui l'autre, le pauvre. L'autre, l'étranger ou considéré comme tel.

Dès septembre 2015, soit 3 mois après l'installation de la nouvelle majorité, un adjoint au maire se prend en photo, réalisant une « quenelle » avec le conseiller spécial du maire...

Cela se poursuit par l'interdiction promulguée de tout « signe ostentatoire » de joie (cri, youyou, musique...) lors de mariages même sur le parvis de la mairie, transformant la joie d'un événement heureux en trouble à l'ordre public.

En novembre 2017 ce sont des élus FN qui posent tout sourire aux côtés d'élus de la majorité clichoise sur le parvis de la Mairie, et la communauté musulmane se voit accusée par le maire de vouloir s'en prendre à la communauté juive.

Il est bon de rappeler également que dès les premiers mois d'exercice du pouvoir, l'équipe municipale décide de mettre un terme à la coopération décentralisée ; le devoir de mémoire, fait les frais des choix orientés : la commémoration du 17 octobre 1961 est rayée de l'agenda municipal ; de même, en 2016, pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage. En 2017, le Maire de Clichy et sa majorité municipale refusent de voter un vœu, présenté par l'opposition, contre la résurgence de l'esclavage des migrants en Lybie !

À l'automne 2018, une élue de la majorité, Mme Colombo, chargée notamment des anciens combattants et du devoir de mémoire, aurait tenu des propos racistes en présence de personnels communaux. Le fait que cette élue ait, depuis, rendu sa délégation et son écharpe (sans démissionner) ne retire en rien le choc de ses propos intolérables et inacceptables dans la bouche d'une élue de la République.

Pour terminer, la tenue d'une cérémonie religieuse catholique lors de la commémoration, le 11 novembre, du centenaire de la guerre 14-18 va à l'encontre des valeurs fondamentales de la République.

Dans le contexte très sensible que connaît notre pays depuis quelques années nous, élus avons le devoir de prendre le chemin de l'union, et non d'emprunter celui de la discorde, du trouble et de la division.

Les élus de Clichy réunis en conseil municipal ce 19 novembre décident de faire leur, le quadriptyque républicain, Liberté-égalité-fraternité-laïcité.

Le conseil municipal dénonce le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes, et décide la création d'une commission d'éthique et de déontologie dont les missions seront de veiller au respect des lois et valeurs de la République.

Le conseil décide par ailleurs de prendre comme principe que tout conseiller faisant l'objet de poursuites pour discrimination ou incitation à la haine raciale se verra immédiatement retirer sa délégation.

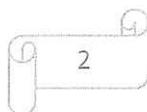
Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

7 pour (M. Noureddine Benyahia, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri Bayol, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard, M. Ludovic Planté)

35 contre

1 abstention (Mme Isabelle Mine Rodrigues)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018



Sous la présidence de **Monsieur Stéphane COCHEPAIN** élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, les documents budgétaires adoptés par délibération n° 1.10, n° 1.11 et n° 1.12 du 25 juin 2018 ont été proposés à la signature des conseillers municipaux.

ASSEMBLÉE

1.1 MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la démission de Madame Marie-Jeanne Colombo de ses fonctions d'adjointe au Maire.

DÉCIDE de la suppression du 10^{ème} poste d'adjoint au Maire

DIT QUE le tableau du conseil municipal est modifié, Madame Marie-Jeanne Colombo prenant place dans l'ordre du tableau conformément à l'article L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales.

DIT QUE le tableau du conseil municipal ainsi modifié sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

8 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

FINANCES

2.1 RAPPORT DE SITUATION 2018 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport de situation de l'année 2018 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Clichy la Garenne.

2.2 - RAPPORT DE SITUATION 2018 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : MADAME LORA TERRINI

Le conseil municipal,

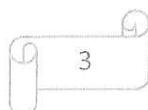
PREND ACTE du rapport de situation 2018 en matière de développement durable présenté à l'ensemble des élus permettant l'organisation d'un débat sur le développement durable, préalable au débat d'orientation budgétaire 2019.

2.3 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2019 ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018



PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2019.

2.4 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE DU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

DÉCIDE d'allouer au Comptable des Finances Publiques une indemnité de conseil et d'assistance pour toute la durée du mandat du Conseil municipal.

DIT QUE l'indemnité définie par l'autorité territoriale pourra être modulée de zéro à l'indice majoré 150 conformément aux limites fixées dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 susvisé.

DIT QUE la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts dans le budget de chaque exercice – article 6225 « indemnité au comptable et aux régisseurs ».

Adopté à l'unanimité

2.5 – BUDGET PRINCIPAL 2018 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables et transmises par le Comptable des Finances des Publiques pour un montant total de 128 565,61 euros.

DIT QUE les dépenses en résultant seront imputés au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget principal, exercice 2018.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

8 abstentions : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2.6 - BUDGET PRINCIPAL 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE °1 DU BUDGET PRIMITIF

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

ADOPTÉ la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2018 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- 128 419 048,38 euros en section de fonctionnement ;
- 108 687 680,74 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 contre : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018

2.7- BUDGET PRINCIPAL 2018 – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ d'affecter le montant de 500 000 euros imputé au compte « 6875 – Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » du budget principal 2018 à la couverture des risques contentieux susceptibles d'être soldés par la Ville dont le tableau se trouve en annexe de la présente délibération.

DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au compte « 15111 – Provisions pour litiges » par la Trésorerie municipale.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

1 abstention : Madame Isabelle MINE RODRIGUES

7 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2.8 – BUDGET ANNEXE HALLES ET MARCHÉS 2018 – DÉCISION MODIFICATION N° 1

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

ADOPTÉ la décision modificative n°1 du Budget Annexe Halles et Marchés 2018 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- 399 730,00 euros en section d'exploitation ;
- 118 752,51 euros en section d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

8 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

2.9 - APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA CLECT INSTITUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

APPROUVE le rapport ci-annexé de la commission locale d'évaluation des charges transférées métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

DIT QUE le montant est arrêté à 35 264€ pour l'année 2018.

DIT QUE la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole du Grand Paris.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 abstentions : Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA

2.10 VŒU POUR LE MAINTIEN DU BÉNÉFICE DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ ET DU PRODUIT DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le conseil municipal,

ADOpte le vœu suivant à l'attention de Monsieur le Premier Ministre :

- Le conseil municipal demande le maintien de la dotation d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux dès 2019 et au-delà.
- Le conseil municipal demande le maintien du produit et du pouvoir de taux de la cotisation foncière des entreprises aux établissements publics territoriaux au-delà de 2020.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour

1 ne prend pas part au vote : Madame Samia IDRI BAYOL

SPORTS

3.1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE À PROJET AU PROFIT DU CS CLICHY RUGBY

RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE D'ASTORG

Le conseil municipal,

ATTRIBUE au titre de l'année 2018, une subvention d'aide à projet d'un montant de 10 000 € au club CS Clichy Rugby afin de participer aux frais d'organisation du 85^e anniversaire les 15 et 16 décembre 2018.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

3.2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE À PROJET AU PROFIT DE CLICHY BASKET ACADEMY

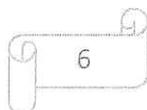
RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE D'ASTORG

Le conseil municipal,

ATTRIBUE au titre de l'année 2018, une subvention d'aide à projet d'un montant de 5 000 € au Clichy Basket Academy afin de participer aux frais d'organisation de stages de basket de type Boots Camps ouverts au public clichois.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018 et suivants.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018



Adopté à l'unanimité

3.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET LA SOCIÉTÉ JULY 29 SPORTS MANAGEMENT

RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE D'ASTORG

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention de partenariat susvisé à conclure avec la Société July29 Sports Management.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent

DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

3.4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « L'ÉTOILE DE MARTIN »

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le conseil municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association l'Etoile de Martin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

Après une suspension de séance entre 12h20 et 14h30, le Président constate que le quorum n'est plus atteint à la reprise de celle-ci. La séance est donc levée.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le

26 NOV. 2018

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181119-SG18_05532-DE
Date de télétransmission : 26/11/2018
Date de réception préfecture : 26/11/2018